



Mairie de GUITALENS-L'ALBAREDE  
1, place du Pastel  
81220 GUITALENS-L'ALBAREDE

## PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

### SEANCE DU Conseil Municipal du 20 février 2023 – 20h30

L'an deux mille vingt-trois et le vingt février à vingt heures minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, CAMPS Céline, Pierre JOUGLA, BARTHES Christiane, Philippe LAROCHE, Corinne ALLUAUME, Magalie OUDIN, Roger DAVIOT, Pascal RENAUD, Vincent THOMAS

Absents/Excusés : Anaïs COUVEIGNES, Christopher ALQUIER, Charles CLERC procuration à Philippe LAROCHE, Emmanuelle CALMELS

Secrétaire : Corinne ALLUAUME

Madame Corinne ALLUAUME est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 16 février 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2023.

#### **ORDRE DU JOUR :**

**Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Guitalens-l'Albarède et la commune de Serviès pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 14.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune va lancer en 2023 le début des travaux concernant l'aménagement et la sécurisation de la RD 14, depuis le carrefour de Guitalens-l'Albarède jusqu'au siège de la Communauté de Communes du Laurécois Pays d'Agout.

Ce projet touche géographiquement deux communes puisqu'une partie se situe sur le territoire de la commune de Serviès.

Afin de simplifier les démarches administratives, il a donc été décidé que la commune de Serviès délègue, par convention, à la commune de Guitalens-l'Albarède la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Il s'agira pour la commune de Guitalens-l'Albarède de réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage déléguée, l'ensemble des travaux pour la globalité du projet, mais également de déposer les dossiers de demande de subvention.

La commune de Serviès s'engage à financer ensuite l'équivalent du coût du projet lui incombant pour sa partie géographique.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention de maîtrise d'ouvrage entre les communes de Serviès et Guitalens-l'Albarède tel que présenté :
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;

**Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Guitalens-l'Albarède et le département du Tarn pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 14.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune va lancer en 2023 le début des travaux concernant l'aménagement et la sécurisation de la RD 14, depuis le carrefour de Guitalens-l'Albarède jusqu'au siège de la Communauté de Communes du Lautrécois Pays d'Agout.

Ce projet touche géographiquement deux communes puisqu'une partie se situe sur le territoire de la commune de Serviès. De plus, il s'agit d'une route départementale, en agglomération.

Afin de simplifier les démarches administratives, il a donc été décidé que la commune de Guitalens-l'Albarède, par convention, soit maître d'ouvrage pour le compte de la commune de Serviès et pour le Département.

Il s'agira pour la commune de Guitalens-l'Albarède de réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage déléguée, l'ensemble des travaux pour la globalité du projet, mais également de déposer les dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention de maîtrise d'ouvrage entre le département du Tarn et la commune de Guitalens-l'Albarède tel que présenté :
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;

**Demande de subvention au titre de la DETR 2023 – Travaux de d’aménagement et de sécurisation de la RD 14**

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 dans le cadre des travaux d’aménagement et de sécurisation de la RD 14, entre le carrefour de Guitalens-l’Albarède et le siège de la CCLPA.

Le montant HT de l’opération s’élève à 210 183.00 € HT.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement du projet :

|   |                    |
|---|--------------------|
| Etat DETR (35% d’une assiette de 80 000 €) 13.32 %..... | 28 000 €           |
| Département (47.57 %) .....                             | 100 000.00 €       |
| Fonds de concours CCLPA (11.90%) .....                  | 25 000.00 €        |
| Commune (27.21%).....                                   | <u>57 183.00 €</u> |

**210 183.00 € H.T.**

Des dossiers de demandes de subventions ont été également déposés auprès du Conseil Départemental et auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l’unanimité des membres présents de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour les travaux d’aménagement et de sécurisation de la RD 14

**Demande de subvention auprès du Conseil départemental – Travaux d’aménagement et de sécurisation de la RD 14**

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre des travaux d’aménagement piétonnier et sécurisation de la RD 14, du carrefour de Guitalens-l’Albarède au siège de la CCLPA.

Le montant HT de l’opération s’élève à 210 183.00 € HT.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement du projet :

|   |                    |
|---|--------------------|
| Etat DETR (35% d’une assiette de 80 000 €) 13.32 %..... | 28 000 €           |
| Département (47.57 %) .....                             | 100 000.00 €       |
| Fonds de concours CCLPA (11.90%) .....                  | 25 000.00 €        |
| Commune (27.21%).....                                   | <u>57 183.00 €</u> |

**210 183.00 € H.T.**

Des dossiers de demandes de subventions ont été également déposés au titre de la DETR 2023 et auprès de la communauté de communes du Lautrécois Pays d'Agout.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental pour les travaux d'aménagement piétonnier et sécurisation de la RD 14, du carrefour de Guitalens-l'Albarède au siège de la CCLPA.

**Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes du Lautrécois Pays d'Agout- Travaux de d'aménagement et de sécurisation de la RD 14**

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Lautrécois Pays d'Agoût dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 14, entre le carrefour de Guitalens-l'Albarède et le siège de la CCLPA.

Le montant HT de l'opération s'élève à 210 183.00 € HT.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement du projet :

|   |                    |
|---|--------------------|
| Etat DETR (35% d'une assiette de 80 000 €) 13.32 %..... | 28 000 €           |
| Département (47.57 %) .....                             | 100 000.00 €       |
| Fonds de concours CCLPA (11.90%) .....                  | 25 000.00 €        |
| Commune (27.21%).....                                   | <u>57 183.00 €</u> |

**210 183.00 € H.T.**

Des dossiers de demandes de subventions ont été également déposés auprès du Conseil Départemental et au titre de la DETR 2023.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes du Lautrécois Pays d'Agout pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 14.

**Demande de subvention au titre de la DETR 2023 – Climatisation des classes et du dortoir de l'école**

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 dans le cadre de la mise en place d'une climatisation dans les 4 classes et le dortoir de l'école.

Le montant HT de l'opération s'élève à 21 286.31 € HT.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement du projet :

|                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| Etat (40%) .....        | 8 514.52 € (DETR)       |
| Département (30 %)..... | 6 385.90 €              |
| Commune (30 %).....     | 6 385.89 €              |
|                         | <b>21 286.31 € H.T.</b> |

Un dossier de demande de subvention a été également déposée auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la mise en place d'une climatisation dans les 4 classes et le dortoir de l'école.

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Climatisation des classes et du dortoir de l'école**

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la mise en place d'une climatisation dans les 4 classes et le dortoir de l'école.

Le montant HT de l'opération s'élève à 21 286.31 € HT.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement du projet :

|                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| Etat (40%) .....        | 8 514.52 € (DETR)       |
| Département (30 %)..... | 6 385.90 €              |
| Commune (30 %).....     | 6 385.89 €              |
|                         | <b>21 286.31 € H.T.</b> |

Un dossier de demande de subvention a été également déposé au titre de la DETR 2023.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour la mise en place d'une climatisation dans les 4 classes et le dortoir de l'école.

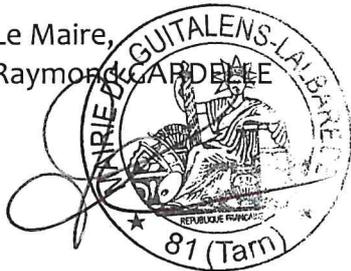
### Questions diverses :

- Problème sur les 27 poteaux d'éclairage public avenue de cocagne (rouille).  
Présentation du devis de la CEGELEC
- Devis restauration et peinture de la porte de l'église : validé
- Nouveau planning employées de l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire +  
présentation des projets d'activités en garderie
- Batardeau : début des travaux prévus mars

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence et clôture la séance.

Fin de la séance : 22h15

Le Maire,  
Raymond GARDEALE



La Secrétaire de séance,  
Corinne ALLUAUME

Affiché le 21/03/2023  
Mis en ligne sur [www.guitalens-lalbarede.fr](http://www.guitalens-lalbarede.fr)